

Dépôt de documents

[Traduction]

Les pétitions présentées par la députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) et le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui les ont déposées auprès du Greffier sont également conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE QUATRE DOCUMENTS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément à l'article 47(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau, dans les deux langues officielles, les quatre documents suivants: Premièrement, un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charges publiques, en ce qui concerne les conflits d'intérêts, et l'après-mandat. Deuxièmement, des instructions au ministre leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne le recrutement possible de membres de leur famille. Troisièmement, des lettres aux chefs des partis d'opposition au sujet des normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs. Quatrièmement, des conseils aux sociétés d'État en ce qui concerne leurs relations avec le gouvernement central.

[Traduction]

Monsieur le Président, quiconque s'attendait que les documents déposés soient enrubannés de rouge devrait savoir qu'il y a des limites à mon absence d'esprit de parti.

L'administration publique repose sur un grand principe, voire un impératif: en démocratie, le gouvernement et la Fonction publique doivent, pour bien fonctionner, pouvoir compter sur la confiance des administrés. En vue de renforcer cette confiance, il faut que le gouvernement gère avec compétence et s'inspire des meilleures normes de conduite. C'est pourquoi je dépose aujourd'hui une série de documents qui exposent en détail divers aspects du code de conduite dont le gouvernement s'est doté dans le secteur public.

Je voudrais, cet après-midi, fournir à mes collègues députés quelques explications sur les documents et présenter à la Chambre d'autres éléments du train de mesures dont elle sera saisie. Il s'agit d'un programme en sept points.

Le premier document, qui a été déposé, consiste en un code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Le deuxième, également déposé, renferme des instructions aux ministres leur imposant des limites sévères et précises sur l'embauche éventuelle de membres de leur famille. Dans le troisième, il y a des lettres adressées aux chefs des partis d'opposition à propos des normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs. Ce document a été déposé, tout comme le quatrième, où il est question d'un programme expérimental d'examen par le Parlement des nominations faites par le gouverneur en conseil, formule qui s'imposera, nous

le souhaitons tous, je sais, comme un élément permanent de la démocratie parlementaire au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le cinquième document concerne la réglementation du lobbying au gouvernement fédéral. Le sixième renferme des conseils aux sociétés d'État sur leurs relations d'affaires avec le gouvernement. Enfin, le septième concerne un examen du processus de nomination des juges.

[Français]

A cette fin, monsieur le Président, je dépose aujourd'hui devant la Chambre un ensemble de documents concernant un train d'initiatives entreprises par le gouvernement en ce qui concerne l'éthique dans le secteur public.

Je souhaite cet après-midi vous fournir certaines explications à ce sujet et vous informer d'autres mesures qui viendront bientôt compléter les initiatives annoncées aujourd'hui même.

Le train de mesures envisagé comprend, comme je viens de le mentionner et qui mérite d'être souligné, sept volets. D'abord, un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat, ce qui a été déposé.

En deuxième lieu, des instructions aux ministres leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne le recrutement de membres de leur famille, ce qui est également déposé.

Troisièmement, des lettres aux chefs des partis d'opposition au sujet des normes d'éthique régissant la conduite des députés et sénateurs, tous les députés et sénateurs, ce qui a été également déposé.

Quatrièmement, un programme expérimental d'examen par le Parlement des nominations par le gouverneur en conseil. Et ici, monsieur le Président, vous me permettez de souligner le travail de tous les députés du comité parlementaire, mais surtout de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et du député de Papineau (M. Ouellet) qui ont fait un travail extraordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cinquièmement, la réglementation du lobbying.

Sixièmement, des conseils aux sociétés d'État en ce qui concerne leurs relations avec le gouvernement fédéral, ce qui a été déposé.

Et, septièmement, un examen du processus de nomination des juges.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous n'avons pas pris de décision définitive dans tous les domaines. Toutefois, nous présentons aujourd'hui un énoncé très net de nos intentions. Certains éléments, comme le nouveau code concernant les conflits d'intérêts et la période suivant un emploi, pour les titulaires d'une charge publique, sont prêts à être appliqués. Le code entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1986, une fois que l'infrastructure nécessaire sera en place. Sans attendre, les ministres et les personnes nommées par décret du conseil respecteront ces dispositions.